



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

SEANCE DU 16 JUILLET 2024

DELIBERATION N° 2024-069

Objet : Conventions d'Université Côte d'Azur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié par le décret n°2023-1310 du 27 décembre 2023 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°116-2024 du 23 janvier 2024 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens ;

Approuve les conventions d'Université Côte d'Azur comme recensées dans les tableaux joints à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Membres présents et représentés : **30**

Fait à Nice, le 16 juillet 2024

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2024-069**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : 26 JUILLET 2024
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : 26 JUILLET 2024

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

	N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UniCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
										RECETTE	DEPENSE
341	254 935	Association étudiante CORPO STAPS	M. Maxime GRANGE, Président	Campus Plaine du Var	DGS	18/03/2024	Convention d'hébergement d'une association étudiante au sein d'UniCA	CORPO STAPS est une association étudiante régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant pour objet social de défendre les intérêts des étudiants en STAPS, participer à l'organisation de leurs loisirs, informer et documenter les étudiants selon leurs demandes, favoriser les travaux et projets concernant la filière STAPS. CORPO STAPS sollicite d'UniCA la possibilité d'être hébergée au sein du Campus STAPS. UniCA consent à l'hébergement sollicité par CORPO STAPS, en raison du rôle auprès des étudiants du Campus.	Année universitaire 2023/2024	/	/
342	243 779	Société NECTARISS	Richard SPLIVALLO, Gérant	ZIP APC	DGS	18/03/2024	Convention de mise à disposition de locaux et d'utilisation de matériel	Université Côte d'Azur et plus particulièrement son ZIP Arômes, Parfums et Cosmétiques, dirigé par Monsieur Sylvain ANTONIOTTI, est hébergé dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, aux termes de la convention de mise à disposition de locaux signée entre l'Université et la communauté d'Agglomération du Pays de Grasse le 01/09/2021. La Société souhaite accéder aux locaux du ZIP, après avoir obtenu l'accord préalable écrit de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, afin d'utiliser les moyens matériels d'UniCA, l'objectif étant notamment de réaliser des travaux sur l'olfaction d'échantillons divers par GC-MS-O. La communauté d'Agglomération Pays de Grasse a été avertie, par courrier d'UniCA des intentions de la société et a autorisé l'activité de la société.	1 an à compter de la signature	2 500 € HT	/
343	256 358	Association Initiative STAPS	Mme. Wiem SAHLI, Présidente	Campus Plaine du Var	DGS	26/03/2024	Convention d'hébergement d'une association étudiante au sein d'UniCA	INITIATIVE STAPS est une association étudiante régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant pour objet social de défendre les intérêts des étudiants en STAPS, participer à l'organisation de leurs loisirs, informer et documenter les étudiants selon leurs demandes, favoriser les travaux et projets concernant la filière STAPS. INITIATIVE STAPS sollicite d'UniCA la possibilité d'être hébergée au sein du Campus STAPS. UniCA consent à l'hébergement sollicitée par CORPO STAPS, en raison du rôle auprès des étudiants du Campus.	Année universitaire 2023/2024	/	/
344	264 203	Michael CARSENTI (entrepreneur individuel)	Michael CARSENTI	UniCArts	DGS	26/03/2024	Contrat de cession de droit d'un spectacle	La direction de la culture, dans le cadre de sa saison culturelle 2022/2023, accueille l'artiste Kamaal Williams, Frequency, représenté par le producteur Michael Carsenti, le 6 juin 2023. Le présent contrat établit les conditions financières et légales de la présentation de ce spectacle.	A compter de sa conclusion financière et comptable	/	9003,98 € TTC
345	272 165	Expertise France SAS	Nathalie MENUET, Directrice adjointe	INSPE	INSPE	14/03/2024	Avenant 1 au contrat initial	Le contrat initial a pour objet la fourniture d'expertise pour appuyer l'ENS de Brazzaville (République du Congo) dans sa modernisation (améliorer la qualité des formations proposées dans le domaine des sciences de l'éducation, sélection et encadrement de 5 thèses de doctorats au sein de l'Université Marien N'Gouabi). L'avenant a pour objet de reventiler le montant des différents postes, permettant de dégager un reliquat de 8005€ pour la création d'une nouvelle ligne de dépenses dédiée à des activités de fonctionnement.	/	/	/
347	281 613	Ordre Professionnel de la Physiothérapie du Québec (OPPQ)	Mme Manon Julie DUFRESNE, Présidente	EUR HEALTHY	DGS	25/03/2024	Convention relative à la prise en charge financière des frais avancés par l'OPPQ	La convention a pour objet de définir les modalités de la prise en charge financière, par UniCA, des frais avancés par l'OPPQ dans le cadre du déplacement de Mme DUFRESNE afin que celle-ci puisse assister à la journée de recherche en sciences de la rééducation qui se tiendra le 2 avril 2024 à SJA.	02/04/2024	/	4 637,85 dollars canadiens
351	288 703	Union des Conseils en Communication du Grand Sud	M. Tanguy HUGUES, Secrétaire général	IUT	DGS	12/04/2024	Convention de partenariat	L'UCC est un syndicat fédérant des professionnels de la communication et souhaite s'engager dans une démarche partenariale avec UniCA afin de favoriser la création de passerelles entre le monde professionnel et l'enseignement supérieur (participation à des événements communs, interventions thématiques de l'UCC Grand Sud etc.).	1 an à compter du 12/04/24	/	/
354	275 746	Association Cannes Jeunesse	Mme Rose Marie SGUERSON-CHATAIN La Directrice	GREDEG	DGS	12/03/2024	Prestation de services	Le GREDEG organise une journée d'étude le 11 octobre 2024 sur les îles de Sainte Marguerite et Lérins. Le prestataire assure l'organisation de l'évènement (trajet A/R, location de salles, repas)	11/10/2024		3 239,50€ TTC (donc acompte de 971,85€)

356	283 718	MOBILITES DEMAIN	M. Sébastien MARION Directeur général	POLYTECH	DGS	18/04/2024	Convention de partenariat	Mise en place du dispositif "GoodWatt découverte", il s'agit d'une expérimentation réalisée par POLYTECH pour inciter la pratique du vélo (trajet domicile-travail). La société met à la disposition du campus 15 vélos et le droit d'accès à la plateforme de la cosictée pour le suivi de l'expérimentation.	18/04/2024 1 mois	/	7 079,94€ TTC
357	260 900	Thomas More Mechelen Antwerpen (Université en Belgique)	Stijn COENEN, President	UFR Médecine	DGS	15/04/2024	Working Agreement	Cette convention concerne la participation d'étudiants d'Unica au "ECSF Program" (un programme de cours intensifs octroyant 25 ECTS, dispensés par la Thomas More University et le consortium formé par 8 universités (dont Thomas More University)). Les partenaires de ce programme participent aux enseignements (des cours seront dispensés par des intervenants d'Unica). Les frais d'inscription sont de 2000 euros pour les étudiants. Les institutions partenaires (intervenants) sont rémunérées en fonction des cours donnés.	1 an à compter de la signature	/	/
359	265 591	L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)	Frédéric CARLIN, Président du Centre de Recherche PACA	IDEX	DGS	26/04/2024	Avenant n°2 à la convention signé le 18/11/2020 entre Unica et l'INRAE	Unica et INRAE avaient signé une convention d'accueil définissant les conditions de l'accueil des étudiants et enseignants du Master of science BOOST (Msc BOOST), sanctionné par un diplôme d'établissement à caractère international délivré par Université Côte d'Azur, et accueilli dans les locaux de l'UMR ISA situé à Sophia Antipolis, et dont INRAE est propriétaire. La Convention d'Accueil avait pour objet de définir les rôles et responsabilités des Parties au regard de l'accueil des Etudiants et Enseignants du Msc BOOST pour la promotion 2019-2022 et pour la première année de la promotion 2020-2022. L'avenant n°1 à la Convention d'Accueil, signé le 03/09/2022 a étendu l'application de la Convention d'Accueil à la deuxième année de la promotion 2020-2022, aux deux années de la promotion 2021-2023, ainsi qu'à la première année de la promotion 2022-2024. L'avenant n°2 a pour objet d'étendre l'application de la Convention d'Accueil à l'année universitaire 2023-2024.	26/04/2024	/	/
360	281 144	Association Food Sweet Food	M. Hervé MARRO, le porteur du Refugee Food Festival	DVU	DGS	08/05/2024	Convention de partenariat	Ce partenariat manifeste le souhait partagé des Parties de mettre en oeuvre des actions de promotion à destination des étudiants autour de l'évènement "le Refugee Food Festival", initiative citoyenne qui crée des collaborations culinaires entre des cuisiniers réfugiés et des restaurants locaux ou des artisans de métiers de bouche, dans une douzaine de villes en France et en Europe, chaque année autour du 20 juin, Journée Mondiale des Réfugiés. Le Partenaire s'engage à travailler en partenariat avec Université Côte d'Azur notamment afin d'attirer un public étudiant pour participer à l'évènement, mettre en place une mission « Engagement étudiant », proposer une tarification étudiante spécifique etc.	23/02/24 au 16/06/24	/	/
366	283937	Nobel Biocare	M. Patrick PERRET Directeur	ODONTOLOGIE	DGS	17/04/2024	Convention de sponsoring	A l'occasion de l'évènement organisé par l'Ufr Odontologie le 14 mars 2024, le partenaire s'est engagé à verser la somme de 600€, en contrepartie l'Ufr s'est engagée à mettre un stand à sa disposition	14/03/2024	600€ TTC	/
367	275350	Association de gestion et d'animation soci-culturelle sportive de Saint- Laurent-du-Var AGASC	Mme Françoise BENNE, Présidente	DVU	DGS	20/03/2024	Convention de partenariat	Dans le cadre de Unica Sport, l'AGASC met à disposition de l'Université son matériel nautique pour la pratique de la planche à voile et du paddle. La mise à disposition est en vigueur du 1er avril au 30 juin et ce durant trois ans 2024/2025/2026	2024-2026	/	3 000€ TTC/ an
368	263946	AIR'KITE	M. Eric GARNIER, Entrepreneur individuel	DVU	DGS	17/04/2024	Convention de partenariat	Unica Sport propose aux étudiants et personnels la pratique du kite surf (planche aérotractée). Les cours sont assurés par un moniteur licencié (voir pièce en annexe dans le parapheur) après inscription sur le site Unica Sport et prise de rendez-vous auprès du moniteur. (Notre contrat d'assurance couvre la pratique de cette activité). La convention est conclue pour 3 années universitaires 22/23 - 23/24 - 24/25, des prestations sont à régler pour l'année universitaire 22/23. Chaque sortie en mer est facturée 130€/pers = 65€ à la charge du membre Unica 65€ pris en charge par Unica	2022-2025	/	65€ TTC/pers à chaque sortie en mer
369	275 452	Observatoire de la Côte d'Azur (OCA)	M. Stéphane MAZEVET, Directeur de l'OCA	SCD	DGS	24/05/2024	Convention d'application financière 2023	En application de la convention de coopération et mutualisation portant sur les services et ressources documentaires mutualisés, les parties conviennent de détailler la contribution financière annuelle de l'OCA au bénéfice du SCD pour l'année 2023, dans le cadre de l'accès aux ressources documentaires.	jusqu'à sa conclusion financière et comptable	46 312,93 € HT	/

371	281373	Association Cannes Is Up	M. Grégory BIONDO, Le Président	ITCA	DGS	29/05/2024	Convention de partenariat	<p>En qualité de sponsor lors de l'évènement 'Hackathon Tech for Tourism 2024' organisé par l'association Cannes Is Up du 29 au 31 janvier 2024, l'Unica s'est engagée à verser la somme de 2000€ TTC.</p> <p>En contrepartie, l'Association a affiché le logo de l'Université sur ses supports de communication en lien avec l'évènement et s'est engagé à mener les actions suivantes au bénéfice de l'ITCA:</p> <p>Publication groupée sur les réseaux sociaux (4 425 abonnés toutes plateformes confondues, 40 000 vues en moyenne)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en avant sur notre Newsletter mensuelle (1 500 contacts locaux) • Possibilité d'être dans le staff des Coachs des équipes étudiantes <ul style="list-style-type: none"> • Publication individuelle sur les réseaux sociaux • Place dans le jury • Possibilité d'énoncer des problématiques lors de la conférence de lancement <ul style="list-style-type: none"> • Prise de parole institutionnelle 	29 au 31 janvier 2024	/	2 000 euros TTC
372	238798	CCI Nice Côte d'Azur	Peggy MISIRACA-TEYCHENE Directeur Appui aux Entreprises et Territoires	POLYTECH	DGS	29/05/2024	Prestation de services	<p>Par la présente convention Unica renouvelle, uniquement pour les activités de Polytech, le partenariat avec la CCI pour les démarches relatives à l'obtention d'un titre de séjour.</p> <p>Un premier partenariat pour l'ensemble des campus de l'Université était applicable entre 2017 et 2020, le service des titres de séjour de la CCI géré intégralement les démarches administratives relatives à la délivrance des titres de séjour pour les salariés, étudiants, scientifiques étrangers et de leurs conjoints liés aux CRE du périmètre de ex. PERSAN, nouvellement ucA, hors SKEMA.</p> <p>Depuis la dématérialisation des démarches, le service rendu par la CCI s'est restreint aux étudiants dans l'impossibilité de déposer leur dossier sur le site de la Préfecture. C'est l'objet de la présente convention, la CCI a effectué ce service sur la période du 01/04/2023 au 31/03/2024 pour les étudiants de Polytech, en facturant 120€TTC/dossiers.</p>	01/04/2023 au 31/03/2024	/	120 € TTC/dossiers
373	281991	STUDIO INSTRUMENTAL	M. Michel PASCAL, Le Président	UnicArts	DGS	29/05/2024	Convention de partenariat	<p>UnicArts organise des ateliers création à destination des étudiants Unica. Pour l'année universitaire 23/24, la direction de la culture s'est associée au studio Instrumental pour animer l'atelier 'Electro Lab'. Ces ateliers seront clôturés par une représentation publique à la charge de Unica.</p> <p>Pour les prestations effectuées par l'entreprise, Unica s'est engagée à verser la somme de 6 360€ net de taxes.</p>	Année universitaire 2023/2024	/	6 360€ net de taxe
374	277802	GianSteps	M. Pascal PILORGET, Le Directeur	UnicArts	DGS	06/05/2024	Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle	<p>Par la présente convention, la société de production GianStep cède les droits d'exploitation de la représentation musicale de 'Celia KAMENI - Meduses' à Unica. La société de production fournit le spectacle entièrement monté et Unica se charge de sa mise en place (location, accueil, billetterie...). Cette cession est consentie pour le mardi 4 juin de 18h à 22h30. Unica s'engage à régler la somme de 4 220€ TTC avec une avance de 30% à la signature de la convention. Unica prend également en charge l'accueil des artistes (repas, hébergement et transport).</p>	04/06/2024	/	4 220€ TTC
380	229941	ZIMMER DENTAL	Mme Ann VERLEDENS Présidente	Ufr Odontologie	DGS	06/05/2024	Convention cadre de partenariat	Partenariat pédagogique pour la mise à disposition à titre gracieux de matériels et de consommables	01/02/2023 au 31/01/2028	/	/
381	229941 272875	ZIMMER DENTAL	Mme Ann VERLEDENS Présidente	Ufr Odontologie	DGS	06/05/2024	Conventions d'application	<p>-sessions du 9 et 16 février 2023 don de matériels et consommables -sessions du 15 et 22 février 2024 mise à disposition de consommables</p>	dernier jour de session	/	/
382	259 068	Lycée Amiral de Grasse	M. Laurent BOULY, Proviseur	DEF	DGS	31/05/2024	Convention de partenariat relative à la mise en oeuvre d'un module d'accompagnement des élèves vers le supérieur	Le lycée Amiral de Grasse et Unica souhaitent développer un partenariat durable dans le cadre du continuum de formation bac -3/+3, en mettant en oeuvre un Module d'accompagnement vers le supérieur, dont les modalités seront proposées à des élèves du lycée Amiral de Grasse.	3 années universitaires (à compter de 2023/2024)	/	/
383	267352	ESUP Portail	Mme Brigitte SOR, Présidente	DSI	DGS	21/06/2024	Convention de collaboration	Convention de collaboration entre Unica et le consortium ESUP concernant la diffusion de la solution open source de l'ENT. Unica participe au développement de la solution conformément aux actions définies en annexe. Pour la réalisation des travaux, le consortium verse la somme de 45 000€ (70% à la signature de la convention et 30% à la fin des travaux de Unica).	12 mois pour l'année civile 2022	/	45 000 €
384	286 425	Université de Toulon	Professeur Xavier LEROUX, Président	ICE	DGS	20/06/2024	Convention de reversement	Au titre de la notification du Plan Esprit d'Entreprendre, le MESRI a versé à Unica une subvention d'un montant de 116 828 euros en financement "socle de structuration de RH" en 2024. Une partie de cette dotation doit être reversée à UTLN, en tant que membre du PEPITE PACA EST. Le but de la convention de reversement est d'en établir les modalités pour 2024, à savoir de reverser à UTLN la somme de 39 721 €.	Jusqu'à sa conclusion financière et comptable	/	39.721 € net de taxe

385	263 593	CFA DIFCAM (association loi 1901)	M. Christian CARATA, Directeur délégué	IUT	DGS	24/06/2024	Convention de partenariat pédagogique	DIFCAM est un organisme de formation et Centre de Formation d'Apprentis (CFA), disposant d'établissements sur tout le territoire et dédié aux formations supérieures dans le domaine de la Banque-Assurance, qui prépare les étudiants à l'obtention de diplômes universitaires ou titres professionnels, dans le cadre de partenariats noués avec des Universités et Organismes de formation. UniCA développe la diffusion de formations diplômantes dans le cadre de l'alternance, permettant notamment de préparer les étudiants à l'exercice de métiers dans la banque et l'assurance. C'est dans ce cadre que les Parties se sont rapprochées afin de diffuser une formation en parfaite adéquation avec les métiers préparés dans le cadre d'un parcours diplômant (Bachelor Universitaire de Technologie Techniques de commercialisation, business développement et management de la relation client) visant à répondre aux besoins de recrutement des entreprises du secteur de la banque et de l'assurance.	Année universitaire 2023-2024	Détails à l'annexe 3 de la convention	/
386	264 255	CFA Formaposte Sud Est	M. Jean-Michel ROESCH, Président	IUT	DGS	03/06/2024	Convention de partenariat	Les parties ont souhaité se rapprocher dans le cadre d'un partenariat local étroit afin de réaliser conjointement une action de formation en apprentissage dans le cadre de la préparation d'un BUT Techniques de Commercialisation Business Développement Management Relation Client. L'IUT accueille donc en formation des candidats en vue de leur permettre la préparation du BUT « Techniques de Commercialisation » par la voie du contrat d'apprentissage.	Année universitaire 2023-2024	5 150 €	/
387	269793	Ultradent	M. Julien CACHET Président	ODONTOLOGIE	DGS	18/12/2023	Convention d'application	La société ULTRADENT a mis à disposition et fait don de matériels et de consommables à l'UFR Odontologie lors des interventions des 22 et 23 en janvier 2024. La convention cadre a été signée en 2019 pour 5 ans	22 et 23 janvier 2024	/	/
388	273823	France Paratonnerre	M. Michael TROUBAT Président	LEAT	DGS	03/07/2024	Convention de sponsoring	Le LEAT organise du 4 au 7 juin 2024 prochains les 'Journées Nationales Microondes' (JNM2024). A l'occasion, l'entreprise France Paratonnerre participant à l'évènement s'est porté sponsor de celui-ci, en s'engageant à verser la somme de 2 200€ (net de taxe) pour l'organisation de l'évènement. En contrepartie, le LEAT s'est engagé à communiquer le logo du partenaire sur ses supports.	04 au 07 juin 2024	650 € net de taxe	/
389	290525	CISTEME	M. Nicolas CHEVALIER Président	LEAT	DGS	03/07/2024	Convention de sponsoring	Le LEAT organise du 4 au 7 juin 2024 prochains les 'Journées Nationales Microondes' (JNM2024). A l'occasion, l'entreprise CISTEME participant à l'évènement s'est porté sponsor de celui-ci, en s'engageant à verser la somme de 2 200€ (net de taxe) pour l'organisation de l'évènement. En contrepartie, le LEAT s'est engagé à communiquer le logo du partenaire sur ses supports.	04 au 07 juin 2024	4 400€ Net de taxe	/
391	238 775	Lycée Don Bosco	M. Sylvain OLIVIER, Directeur Général	DEF	DGS	31/05/2024	Convention de partenariat relative à la mise en oeuvre d'un module d'accompagnement des élèves vers le supérieur	Le lycée Don Bosco et UniCA souhaitent développer un partenariat durable dans le cadre du continuum de formation bac -3/+3, en mettant en oeuvre un Module d'accompagnement vers le supérieur, dont les modalités seront proposées à des élèves du lycée Don Bosco.	3 années universitaires (à compter de 2023/2024)	/	/
392	/	Lycée Don Bosco	M. Sylvain OLIVIER, Directeur Général	IFMK	VP Formation	03/06/2024	Convention de partenariat relative à l'accompagnement des élèves vers le supérieur vers les formations post bac en kinésithérapie	L'établissement Don Bosco et UniCA (IFMK) souhaitent développer un partenariat durable dans le cadre du continuum de formation bac -3/+3 en mettant en oeuvre les compétences des futurs étudiants diplômés du DE en masso kinésithérapie au service d'accompagnement des lycéens vers le supérieur et pour des actions de santé préventive.	5 années universitaires (à compter de l'année universitaire 2024/2025)	/	/
393	277545	Rohde & Schwarz	Mme Alice LEMARCHAND Responsable Marketing et communication	LEAT	DGS	06/06/2024	Convention de parrainage	Le LEAT organise du 4 au 7 juin 2024 prochains les 'Journées Nationales Microondes' (JNM2024). A l'occasion, l'entreprise R&S participant à l'évènement s'est porté sponsor de celui-ci, en s'engageant à verser la somme de 650 € (net de taxe) pour l'organisation de l'évènement. En contrepartie, le LEAT s'est engagé à communiquer le logo du partenaire sur ses supports.	04 AU 07 JUIN 2024	650€ NET DE TAXE	/
394	265420	Association Circulaire	M. Guillaume CALAS Membre délégué du Collège solidaire	UniCArts	DGS	06/06/2024	Convention relative à l'attribution d'une subvention	La présente convention, l'Université s'engage à verser la somme de 7 000€ (net de taxe) à l'Association CIRCULAIRE qui assurera le soutien à la création des travaux de la lauréate de l'appel à projet lancé dans le cadre du programme IDÉES.	2023/2024	/	7 000€ Net de taxe
395	290693	Presses universitaire de Rennes	M. Pierre-Henry FRANGNE Directeur	URMIS	DGS	27/06/2024	Convention d'aide à l'édition	L'UniCA s'engage à verser la somme de 1 000€ net de taxe aux PUR pour l'édition et l'envoi de l'ouvrage 'Ancestralité et autochtonie' co-rédigé par Mme PIETRI, UniCA .	Jusqu'à la parution de l'ouvrage	/	1 000€ net de taxe

396	274518	DIFCAM	M. Christian CARATA	IAE Nice	DGS	27/06/2024	Partenariat	<p>La présente convention entre le CFA DIFCAM et l'Université arrête les modalités du partenariat pédagogique organisé autour du master gestion internationale du patrimoine de l'IAE de Nice pour A.U 23/24.</p> <p>Cette formation est réalisée en alternance, l'IAE assure la responsabilité pédagogique et administrative des enseignements et le DIFCAM assure le suivi des alternants en entreprise et une partie des enseignements du master.</p> <p>Pour les prestations réalisées sur A.U 23/24, le DIFCAM s'engage à verser à l'Université la somme de 27 336 € net de taxes au titre des charges d'enseignement et de fonctionnement.</p>	1 année universitaire 2023-2024	27 336€ net de taxe	/
397	276607	Saint Paul Hôtel	Sylvain BOUTIN	EUR LIFE	DGS	27/06/2024	Prestation de services	<p>La présente convention entre UniCA pour les activités de l'EUR LIFE et l'hôtel restaurant 'Le Saint Paul' fixe les prestations et les coûts engendrés dans le cadre du 6e Congrès Labex SIGNALIFE organisé par l'EUR du 12 au 13 novembre 2024.</p> <p>La convention s'établit sur la base d'un devis du prestataire qui s'élève à 18 780 € euros TTC comprenant la location de salles, la restauration et l'hébergement.</p>	12 au 13 novembre 2024	/	18 780€ TTC
398	292261	Futura Artiste GMBH	Avril CEBALLOS Représentante	UniCarts	DGS	27/06/2024	Cession des droits d'exploitation d'un spectacle	<p>Par la présente convention la société de production Futura Artist cède les droits d'exploitation du spectacle 'BADISTA' à UniCA. La représentation a lieu le 15/06/2024 à la Villa Arson.</p> <p>La société en qualité de producteur du spectacle assure la responsabilité artistique et UniCA en qualité d'organisateur fournit le lieu de représentation et assure sa mise en place.</p> <p>UniCA s'engage à verser au producteur la somme de 1800€ TTC au titre des défraiements des repas et transports et du cachet artistique.</p>	15/06/2024	/	1 800€ TTC
399	282294	L'ENTRE-PONT	Mme Nicole ENOUF Présidente	UniCarts	DGS	01/07/2024	Partenariat	<p>UniCarts a organisé un événement le 9 avril dernier dans les locaux de l'association l'Entre-Pont, pour l'occasion, l'association a mis à la disposition de UniCA ses régisseurs et du matériels pour un montant de 1 350€, à cela s'est ajouté un forfait « adhésion étudiant » à 450€ TTC et un forfait ménage de 88€. La convention arrête le montant de 1888€ TTC versés par UniCA à service fait.</p>	09/04/2024	/	1 888€ TTC
400	288113	NEXESS	M. Frédéric GALTIER Président	LEAT	DGS	08/07/2024	Parrainage	<p>Le LEAT organise du 4 au 7 juin 2024 prochain les 'Journées Nationales Microondes' (JNM2024).</p> <p>A l'occasion, l'entreprise NEXESS participant à l'évènement s'est porté sponsor de celui-ci, en s'engageant à verser la somme de 2 200€ (net de taxe) pour l'organisation de l'évènement.</p> <p>En contrepartie, le LEAT s'est engagé à communiquer le logo du partenaire sur ses supports.</p>	04 au 07 JUIN 2024	2 200€ net de taxe	/
401	282478	CEA LETI	M. Fabien CLERMIDY Chef du département DSYS	LEAT	DGS	08/07/2024	Parrainage	<p>Le LEAT organise du 4 au 7 juin 2024 prochain les 'Journées Nationales Microondes' (JNM2024).</p> <p>A l'occasion, l'entreprise CEA LETI participant à l'évènement s'est porté sponsor de celui-ci, en s'engageant à verser la somme de 2 200€ (net de taxe) pour l'organisation de l'évènement.</p> <p>En contrepartie, le LEAT s'est engagé à communiquer le logo du partenaire sur ses supports.</p>	04 au 07 JUIN 2024	2 200€ net de taxe	/

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant Recettes HT	Montant Dépenses HT	GESTION
2024/200	2024/05/15	Projet DiRVED	Convention Collaborateur Occasionnel - M. Claude PHILIPPE		IRCAN/CNRS UMR 7284/INSERM U1081		En Négociation	12.0	2024/04/15	0,00 €	-	
2024/201	2024/05/15	Projet DiRVED	Convention Collaborateur Occasionnel - Mme Jocelyne STREIFF-		URMIS/IRD UMR205		Ouvert	60.0	-	0,00 €	-	
Nombre pour Projet DiRVED : 2										0,00 €	0,00 €	

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.